



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Nord

inspection
Cambrai Sud

éducation
nationale



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'Inspectrice de l'Éducation nationale
en charge de la circonscription
de CAMBRAI SUD

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs
Mesdames et messieurs les Enseignants
de la circonscription de Cambrai Sud

Cambrai, le 08 octobre 2013

Note de service n° 4 : les modalités d'inspection

PJ : - Fiche préparatoire à l'inspection (une pour l'école maternelle et une pour l'école élémentaire)
- Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation
- Liste de documents à mettre à disposition

Dossier suivi par
Fabienne PUIG
Inspectrice de l'Éducation nationale

Téléphone
03 27 70 71 20
Télécopie
03 27 70 71 21
Courriel
ce.0593497f@ac-lille.fr

Rue Gauthier
59400 CAMBRAI

Cette note a pour but de compléter les modalités des inspections dans le cadre de l'application du décret du 18-07-1990 et des précisions apportées dans la présentation des programmes de 2008 (BO Hors-série n° 3 – 19 juin 2008).

J'ai l'honneur de vous communiquer les points observés ou faisant l'objet d'échanges lors de l'évaluation de votre pratique professionnelle. La date précise de ma visite sera spécifiée par mon secrétariat.

- **L'inspection individuelle**

Quel que soit le mode d'investigation retenu par moi-même, l'inspection constitue un moment réglementaire de contrôle de l'exercice professionnel, fondé sur le référentiel de compétences des professeurs des écoles, mais également d'évaluation formative dans la mesure où l'occasion nous est offerte de questionner votre compétence à concevoir, mettre en œuvre et évaluer une action pédagogique au service de la réussite de tous et de chacun des élèves qui vous sont confiés. Cette action ne prend tout son sens qu'intégrée au projet de cycle, partie constitutive du projet d'école, ainsi que dans vos compétences à communiquer avec les partenaires de l'école en tant qu'acteur responsable du service public de l'Éducation nationale.

Afin de préparer cette visite, je vous invite à un travail d'auto-évaluation de votre pratique professionnelle, première étape d'une démarche formative dans laquelle s'inscrit l'acte d'inspection.

A cette fin, je vous propose d'utiliser les documents préparatoires à l'inspection individuelle joints à cette note. Ceux-ci serviront de base de discussion à notre entretien. **Ils devront m'être adressés quelques jours avant l'inspection.**

Le document préparatoire à l'inspection doit permettre de préciser votre projet de classe et votre contribution aux projets de cycle et d'école, les dispositifs mis en place pour aider les enfants à besoins spécifiques dans le cadre de la personnalisation des parcours, les dispositions prises pour rendre cohérentes les interventions d'autres personnes auprès de vos élèves, votre capacité à prendre en compte les apports de la formation et des conseils reçus lors des précédentes inspections ou encore votre investissement dans des actions en faveur du rayonnement de l'école.

Vous tiendrez à ma disposition, vos programmations d'activités dans tous les domaines. Vous y ferez apparaître les notions déjà abordées (un surlignage avec un feutre fluo semble le plus simple).



Vous trouverez en annexe les documents à tenir à disposition pour le jour de l'inspection.

- **L'Inspection sur rapport d'activité :**

Cette forme d'inspection concerne les collègues dont les rapports d'inspection précédents et la notation témoignent d'une maîtrise experte de la classe.

C'est moi-même qui désigne les collègues concernés et qui leur propose une trame de rapport d'activité (plan, intitulé des différentes parties).

Lorsque le rapport d'activité est en ma possession, une date d'entretien d'inspection est arrêtée. Il sert de support à l'entretien et il constitue le corps du rapport d'inspection que je complète de remarques et d'une appréciation générale (il n'y a pas d'observations de séances en classe).

Suite à l'observation de la séance de classe pour l'inspection individuelle ou à la lecture de votre rapport d'activité pour l'inspection sur rapport d'activité, nous aurons un entretien qui nous permettra de faire émerger vos qualités et ressources professionnelles, de repérer avec vous les éventuels axes de progrès et de recherche qui pourraient être améliorés, au service de la réussite de tous les élèves. Nous pourrons ainsi les recenser et les traduire en besoins de formation.

- **L'Inspection/évaluation de cycle/d'école :**

En liaison avec les directrices et directeurs d'école et l'équipe de circonscription, je propose cette forme d'inspection à une équipe volontaire.

Le protocole comprend une réunion initiale des maîtres concernés (négociation du projet), une réunion en cours de processus, une visite ciblée à chaque enseignant, et une réunion de synthèse sous la forme d'une ou deux rencontres (ces temps seront comptabilisés dans le cadre de vos obligations de service) ; l'évaluation/inspection d'école ou de cycle donne lieu à la rédaction de rapports d'inspection individuels et à un rapport d'évaluation d'école.

- **Le rapport d'inspection**

A l'issue de l'entretien, je vous adresse votre rapport d'inspection. Il peut faire l'objet de remarques de votre part (période de 8 jours), puis il est adressé à Monsieur le Directeur Académique qui arrête votre note.

Espérant ainsi vous aider en clarifiant la démarche et les critères d'évaluation de votre pratique professionnelle, je reste attentive à vos remarques.

Très cordialement,

L'Inspectrice de L'Éducation nationale

Fabienne PUIG